

# JOURNEES DE L'AUTONOMIE

*Lundi 20 février à l'Hôtel du Département :  
Ateliers de réflexion*

*Mardi 21 février à l'Hôtel du Département :  
Conférence*



## I. Bien vieillir en Seine-Maritime

---

### Le schéma « Bien Vieillir » en Seine-Maritime

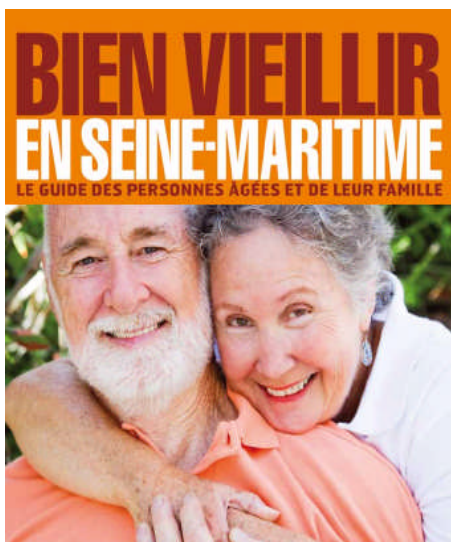
En octobre 2007, à l'issue d'une large concertation, le schéma départemental – intitulé “Bien vieillir en Seine-Maritime” – est adopté. Le document définit les priorités de la politique en faveur des personnes âgées, pour les cinq prochaines années. Le Département est responsable de la mise en œuvre des actions et dispositifs en faveur des seniors, il coordonne et veille également à la cohérence de l'action des différents intervenants.



*“En moins d'un siècle, l'espérance de vie a presque doublé en France. C'est la raison pour laquelle notamment le Département de Seine-Maritime a adopté le schéma “Bien vieillir en Seine-Maritime”. Fruit d'une participation des professionnels et des usagers, ce schéma s'adresse à toutes les générations de retraités.*

*Décliné en 6 axes et 22 fiches-actions, ce schéma est un outil de réponses aux besoins et aux attentes des retraités (vie citoyenne, technologies de l'information et de la communication, prévention, habitat adapté, offre des services et des établissements, formation du personnel). Faire en sorte que la solidarité soit une réalité à tous les âges de la vie, c'est ainsi que le Département de Seine-Maritime conçoit son action, au service des Seinomarins”, avait déclaré Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime à l'adoption du schéma “Bien Vieillir”.*

### Le rôle du Département



Le Département joue aujourd'hui un rôle essentiel pour l'amélioration de la qualité d'offres de services. Concrètement, le Département de Seine-Maritime met en œuvre une multitude d'actions et de dispositifs pour faciliter les choix de vie, lutter contre l'isolement, développer la prévention, favoriser le choix d'un habitat autonome grâce aux services d'aide à domicile et améliorer l'offre des établissements. Le budget 2012 alloué aux personnes âgées s'élève à **205 millions d'euros**.

**Mission d'information.** Le Département met à la disposition des personnes âgées et de leur famille des lieux d'écoute, d'information et d'orientation, répartis sur l'ensemble du territoire seinomarin. Il assure l'information des personnes âgées et/ou handicapées et de leur famille en s'appuyant notamment sur les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), les services départementaux, les Centres médico-sociaux (CMS).

**Mission de financement.** Le Département gère et finance plusieurs prestations en faveur des personnes âgées. Les deux principales sont :

- l'allocation personnalisée d'autonomie, qui favorise le maintien à domicile et finance la prise en charge de la dépendance en établissement,
- la prise en charge des frais d'hébergement en établissement (ex. : maison de retraite) des personnes âgées à faibles ressources.

Le Département subventionne également la rénovation et l'équipement des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Conformément aux lois de décentralisation, le Département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées.

**Mission d'hébergement.** Le recours à un établissement d'hébergement peut être un choix personnel pour éviter l'isolement par exemple, répondre à une nécessité ou face à une perte prononcée d'autonomie. L'offre d'hébergement pour les personnes âgées s'est fortement accrue et diversifiée en Seine-Maritime depuis plusieurs années, grâce aux subventions du Département, des communes et de la Sécurité Sociale. C'est le cas des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) notamment.

## II. Vivre son handicap en Seine-Maritime

---



La pleine intégration de chacun d'entre nous à la vie de la cité passe par une condition essentielle : **l'accessibilité**. La loi du 11 février 2005 étend et renforce ce droit pour que la ville, les lieux publics, l'emploi, les loisirs soient ouverts à tous. Dès juin 2004, le Département de la Seine-Maritime a engagé, en collaboration avec les services de l'État concernés, une vaste réflexion visant à améliorer la vie des personnes handicapées. Au terme de plusieurs mois d'analyse, d'échange et de concertation avec les associations et les professionnels, cette démarche a abouti à l'adoption du **Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap**.

L'une des priorités est d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. Le Département s'est engagé à favoriser l'accès à la Cité en signant la charte des accessibilités le 11 octobre 2005.

### Solidarité pour tous

Depuis plus de vingt ans, l'action sociale est l'une des grandes compétences du Département. L'intégration des personnes handicapées constitue le quatrième volet de l'action sociale du Département. Le budget consacré par le Département de Seine-Maritime aux personnes en situation de handicap est l'un des plus élevés des départements français : **143 millions d'euros pour 2012**.

Le Département est un interlocuteur privilégié des personnes handicapées et de leur famille par le biais de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. La MDPH, située 13 rue Poret de Blosserville à Rouen, est un guichet unique pour toute personne en situation de handicap qui a besoin de faire reconnaître ses droits. Tout usager peut ainsi s'informer, déposer des demandes d'allocations, d'orientation, de reconnaissance de travailleur handicapé, de carte... En novembre dernier, la MDPH de la Seine-Maritime a remporté le Prix régional de l'exemplarité 2011 dans la fonction publique.



**Insertion professionnelle.** Depuis plusieurs années, l'insertion professionnelle des personnes handicapées constitue une priorité pour le Département de Seine-Maritime. Il met en place de nombreuses aides et dispositifs pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Pour bénéficier de ces mesures, il faut être reconnu travailleur handicapé par la Commission des droits et de l'autonomie siégeant à la MDPH.

**Structures d'accueil et d'hébergement.** Lorsque la vie en milieu ordinaire s'avère difficile, de manière durable ou provisoire, il est possible de bénéficier d'une prise en charge ou d'un accompagnement spécialisé par un établissement médico-social, avec ou sans hébergement. L'objectif principal de ces établissements est de développer l'autonomie des personnes handicapées, tout en leur apportant un épanouissement par la pratique de loisirs, d'activités sportives et/ou culturelles. Il existe différents types de structures : les **ateliers de jours**, les **SAVS** (services d'accompagnement à la vie sociale) et les **SAMSAH** (services d'accompagnement médicosocial des adultes handicapés), les **foyers de vie**, les **foyers d'hébergement** et les **structures médicalisés**.

**Citoyens de droit.** Outre le guide « Vivre son handicap en Seine-Maritime » dont la vocation est d'apporter toutes les informations pratiques et utiles aux personnes handicapées et à leur famille, le Département a mis en place plusieurs systèmes favorisant les accessibilités dont la mise en accès du magazine du Département pour les non-voyants grâce à des supports en braille et à une version audio.

### III. La dépendance, une préoccupation majeure pour le Département



**Constat.** En moins d'un siècle, l'espérance de vie a presque doublé en France : dans les dix prochaines années, le nombre de Seinomarins de 60 ans et plus enregistrera une augmentation sensible tandis que le nombre de seniors âgés de 90 ans et plus aura tout simplement doublé. Au regard de cette projection de population faite par l'Insee, la Seine-Maritime se retrouve face à de nouveaux enjeux pour maintenir une offre de services adaptée aux ressources, aux besoins et aux attentes de chacun.

Parce que la question du financement de l'autonomie des personnes âgées et handicapées est une question centrale tant pour les intéressés que pour les collectivités qui en ont la charge, le Département de Seine-Maritime entend participer à l'amélioration de l'offre et soutenir la qualité des services à domicile pour favoriser le maintien à domicile dans le cadre de vie habituel.

**La dépendance est une priorité majeure, aujourd'hui et pour les années à venir, où la prévention détient un rôle clé.**

Cette dernière décennie, l'offre de services s'est aussi considérablement développée, près de 1 000 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont été créées et 1 300 personnes ont été embauchées pour accompagner les aînés et ainsi faciliter les choix de vie. Aujourd'hui, en Seine-Maritime près de 6 600 personnes handicapées bénéficient de l'aide sociale départementale.

*« C'est une responsabilité que nous avons vis-à-vis de nos aînés, a déclaré Didier Marie, mais aussi vis-à-vis des générations à venir, pour leur offrir les meilleures conditions d'épanouissement tout au long de leur vie. Bien vieillir en Seine-Maritime, c'est notamment, faire de notre Département un exemple en matière de dynamique intergénérationnelle. La mobilisation du Département est tout aussi importante en faveur des personnes en situation de handicap. Avec un budget de 143 millions d'euros en 2012 alloué aux personnes en situation de handicap, le Département met en place un vaste programme d'actions visant à accroître l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

*Avec l'ensemble de ces dispositifs, le Département de Seine-Maritime souhaite renforcer la solidarité en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap et permettre à chacun de trouver sa place au cœur de notre société ».*



## IV. Programme des Journées de l'autonomie : 20 et 21 février 2012

---

Le Département poursuit sa réflexion en matière d'accompagnement des situations de dépendance et organise les premières assises de l'Autonomie les 20 et 21 février prochain afin de débattre avec des experts autour de cette problématique.



### Ateliers

Qu'est-ce que la dépendance ? Comment peut-elle être prise en charge ? Et quelles sont les solutions de financement ? Quelles nouvelles réponses imaginer au regard de l'évolution des besoins et attentes de la personne et des familles ? Ce sont quelques-unes des questions autour desquelles les experts débattront lors des Journées de l'autonomie organisées par le Département de Seine-Maritime.

**Des ateliers de réflexion** seront proposés aux professionnels durant la première journée, le lundi 20 février à partir de 9h30 à l'Hôtel du Département à Rouen. Ces ateliers permettront de présenter des expériences innovantes concernant notamment l'aide aux aidants, l'amélioration des conditions de travail, l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes ou encore le maintien à domicile, les prises en charge alternatives au maintien à domicile ou à "l'hébergement en institution" et les nouvelles technologies.

### Débat avec des experts renommés

Les professionnels seront ensuite invités le lendemain à de nombreux débats menés par le sociologue, **Bernard Ennuyer**, des responsables d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou encore des élus.

**Frédéric Sanchez**, 1<sup>er</sup> Vice-président du Département et Président de la commission solidarités, interviendra également pour dresser un état de lieux de la situation de dépendance en Seine-Maritime, en comparaison avec d'autres départements, aux côtés de **Luc Broussy**, Conseiller Général dans le Val d'Oise et Conseiller spécial du Président de l'Assemblée des Départements de France pour les questions qui touchent aux politiques d'accompagnement social.

Le financement de la dépendance et de la gouvernance sera développé, au cours de la matinée, par le Président du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, **Denis Piveteau**.

### Un partenariat renforcé avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie



Favorisant le maintien dans le cadre de vie habituel, les services à domicile font l'objet d'une attention particulière, c'est pourquoi le Département de Seine-Maritime renforce son partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. De ce fait, le mardi 21 février, à 12h30, **une convention commune sera signée pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile.** Aide ménagère, portage de repas, téléalarme, l'instauration d'un Pack sécurité... depuis plusieurs années, ces services à domicile se diversifient et connaissent un développement important. Lorsque l'autonomie diminue, plusieurs aides financières peuvent contribuer à faciliter le maintien à domicile, en donnant accès à ces différents services.

## Restitution des ateliers

Les différents intervenants réaliseront la synthèse des ateliers de réflexion :

- **Caroline Dutarte** : vice-présidente du Département de Seine-Maritime, en charge des personnes âgées et handicapées.
- **Christine Le Freche** : responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale (ARS de Haute-Normandie).
- **Docteur Yves Moynot** : chef de pôle EHPAD-USLD du CHU de Rouen, Président de l'association gérontologique du Rouvray.
- **Alexia Hauville** : directrice de l'association ACOMAD de Fécamp.
- **Françoise Corruble** : directrice de l'autonomie au sein du Département de Seine-Maritime.

## Démonstration du robot NAO : 1<sup>er</sup> humanoïde interactif



Temps fort de ces 1<sup>ères</sup> Journées de l'Autonomie, la **démonstration du robot NAO** par Rodolphe Gelin, responsable des projets collaboratifs chez Aldebaran robotics, sera l'occasion d'aborder les dispositifs innovants en termes d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et dépendantes. Cette expérience innovante permettra d'aborder les nouveaux champs de recherche en matière d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes notamment. Le robot NAO est en effet, le 1<sup>er</sup> humanoïde interactif, entièrement programmable grâce à son ordinateur embarqué et destiné à des

applications variées dans des domaines tels que l'éducation, les divertissements, la sécurité ou encore l'assistance à domicile.

## Retours sur les enseignements de la consultation « Seine-Maritime, imaginons 2020 »

Les résultats de la grande consultation lancée par le Département en mai dernier, dans le cadre du projet de territoire « Seine-Maritime, imaginons 2020 », ont montré que la principale priorité pour les Seinomarins touche l'action à mener en faveur des personnes âgées. Cela concerne aussi bien le développement de l'offre de services à domicile, des liens intergénérationnels que le maintien des commerces de proximité en zone rurale et la lutte contre la détresse face à la dépendance. Bruno Bertheuil, conseiller général en charge de « Seine-Maritime, Imaginons 2020, projet de territoire » rappellera lors de cette conférence les enjeux démographiques et les enseignements de cette grande consultation sur les attentes des Seinomarins en matière de prise en charge de la dépendance.



## La pièce de théâtre, une autre façon d'aborder la dépendance

En fin de journée, la **compagnie du « Théâtre à la renverse »** jouera dans le Hall Bérégovoy, son **spectacle « Tôt ou tard »**, abordant de façon ludique et poétique, la maladie d'Alzheimer. « On n'a jamais fini d'inventer des souvenirs, et qu'importe qu'ils se perdent, d'autres viendront déposer leur semence... », voilà le point de départ de la pièce de théâtre. Une autre façon d'aborder la dépendance notamment auprès du jeune public. Ce texte réalisé et mis en scène par Dominique Flau-Chambrier a été désigné Coup de cœur d'Arte dans le cadre du festival d'Avignon.



### CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | [camille.delamare@cg76.fr](mailto:camille.delamare@cg76.fr)

Directeur de la Communication : Vincent Lalire | [vincent.lalire@cg76.fr](mailto:vincent.lalire@cg76.fr)

[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)